

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Cours :

- Merci d'arriver à l'heure
- Une tenue correcte et adaptée est exigée, les cheveux doivent être attachés, chignon pour les cours de classique.
- L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'en chaussons de danse, baskets adaptées, chaussettes ou pieds nus.
- Les portables sont éteints ou en mode vibreur.
- Seules les bouteilles d'eau sont admises dans la salle.
- En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir le professeur.
- Le professeur se réserve le droit de faire participer ou non l'élève non assidu aux diverses représentations.
- Les parents ou amis ne sont pas autorisés à assister aux cours
- Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Le professeur et l'association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours.

Administratif :

- Les cotisations sont annuelles avec la possibilité de régler en plusieurs fois. Les paiements doivent être remis en totalité lors de l'inscription, des frais d'adhésion de 20 € vous seront également demandés.
- Un certificat médical de moins de 3 mois et la copie de l'assurance scolaire et extrascolaire est obligatoire à l'inscription ou au plus tard au 3eme cours.
- Aucun désistement ou arrêt des cours ne feront l'objet d'un quelconque remboursement de cotisation. Un **avoir nominatif** du montant des cours non effectués sera calculé au prorata et reporté sur l'année suivante, sous condition de présentation d'un certificat médical justifiant l'arrêt du/des cours.
- L'Atelier Clair Obscur donne la possibilité d'effectuer 2 cours d'essai gratuit par discipline. A l'issue, l'inscription devra être validée.
- Un **spectacle de fin** d'année sera organisé dans un théâtre d'une ville extérieure. Veuillez noter que les places seront payantes.
- Afin de vous présenter un spectacle de qualité, des costumes de scène devront être achetés par le professeur. Il sera demandé 20 € par chorégraphie. A l'issue du spectacle, les élèves garderont leur costume.

Vie commune :

- Afin de préserver une bonne cohésion au sein de l'association, nous rappelons qu'il est important de respecter les professeurs, les lieux, et surtout les camarades.
- Il est interdit de manger dans les vestiaires ; Les goûters des enfants s'effectuent à l'accueil.
- Chaque membre de l'association s'engage à respecter les locaux et de veiller au maintien de la propreté.
- Un coin dessin, lecture et vidéo est à la disposition des élèves à l'accueil, merci d'en prendre soin ☺
- L'Atelier Clair Obscur décline toute responsabilité quant aux éventuels vols dans les locaux ou dans les cours.
- En tant qu'adhérent, votre présence est souhaitée aux manifestations organisées par l'école.



Je soussigné (e)

Représentant de l'enfant

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de L'Atelier Clair obscur et m'engage à le respecter.

J'autorise toutes diffusions de mon image / celle de mon enfant oui non

Le / / 20

Signature :